

Mercredi 20 Décembre 2017 - n°158

Attractivité - Satisfaction des élus de Villes de France sur le Plan d'action villes moyennes

Attractivité - Plan villes moyennes : des moyens importants pour redynamiser l'habitat et les services

Attractivité - Plan villes moyennes : ORT et revitalisation du commerce

Finances - Lois de finances : les ultimes changements apportés par le Gouvernement

Numérique - Lancement de la nouvelle version du programme d'administration numérique territoriale

Aménagement du territoire - Villes moyennes : vulnérabilités, potentiels et configurations territoriales

Europe - Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe »

Agenda

ATTRACTIVITÉ



Satisfaction des élus de Villes de France sur le Plan d'action villes moyennes

Longtemps oubliées des politiques publiques (les dernières politiques publiques ciblées sur les villes moyennes datent du début des années 70), les villes moyennes, qui sont la colonne vertébrale du territoire français, font aujourd'hui l'objet d'une action singulière et innovante. *Villes de France* reçoit très favorablement l'annonce d'un Plan national en faveur des villes moyennes, faite par le Premier ministre lors de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017 et détaillée par Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des Territoires, en marge de la conférence, le vendredi 15 décembre à Rodez.

Intitulé « *Action Cœur de Ville* », ce plan comporte trois volets principaux : habitat, commerce et services, pour lesquels *Villes de France* a formulé plusieurs propositions très concrètes, notamment sur la nécessaire revitalisation des

cœurs de villes au caractère patrimonial reconnu, avec un rééquilibrage entre commerce de centre-ville et commerce de périphérie, mais aussi sur la réhabilitation de l'habitat ancien dégradé de cœur de ville, le maintien des services aux publics en centre-ville ou les infrastructures numériques.

Ce Plan se concentre sur le cœur de ville, ce qui constitue un point essentiel de la vitalité des villes moyennes.

Villes de France se réjouit de constater que des moyens financiers importants, de l'ordre de 5 milliards d'euros, sont déployés sur la période quinquennale et salue la démarche innovante et partenariale engagée par le Gouvernement dans le processus d'action. Les élus de *Villes de France* sont prêts à travailler sans attendre à la concrétisation de ce Plan.

Pour autant, dès le 15 décembre, *Villes de France* a regretté par voie de communiqué que l'Etat ne s'engage pas davantage sur des mesures plus significatives en matière d'attractivité et de développement économique. En particulier par le soutien au tissu des TPE-PME très présentes sur les territoires des villes moyennes, mais aussi en s'appuyant davantage sur la nouvelle économie comme l'économie circulaire, la smart city, l'économie de la transition démographique... Elle souhaite aussi que l'Etat s'engage davantage en matière d'accessibilité aux villes moyennes, notamment par la qualité de la desserte ferroviaire, le développement de l'offre de soins et apporte des garanties du matériau de maintien de l'offre l'enseignement supérieur de proximité, éléments essentiels à l'attractivité et à la cohésion du territoire.

[Consulter le dossier de presse](#)

ATTRACTIVITÉ



Plan villes moyennes : des moyens importants pour redynamiser l'habitat et les services

Des moyens importants vont être mis dans le plan "*Action cœur de ville*" pour inciter à la rénovation des logements privés dégradés et favoriser le retour des actifs dans les centres-villes.

Attractivité de l'habitat...

Durant les cinq années du plan (2018-2022), l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH) prévoit de consacrer 1 milliard d'euros d'aide aux travaux pour la réhabilitation, l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements et des immeubles. La rénovation énergétique

des logements privés sera accélérée grâce à un guichet unique de conseil et d'accompagnement personnalisé. Le plan prévoit, en outre, d'encourager l'accession à la propriété en centre-ville grâce à une extension du prêt social de location-accession aux logements anciens. Pour éradiquer l'habitat indigne, l'ANAH financera à hauteur de 40 millions d'euros, les déficits d'opérations de rénovations d'immeubles privés dégradés ou insalubres pour créer une offre de logements favorisant la mixité sociale. En vue d'inciter au retour des salariés dans les centres villes en renouvelant l'offre avec des logements adaptés et diversifiés en centre ancien, Action Logement mettra, à compter de 2018 et pour 5 ans, 1,5 milliard d'euros pour acquérir et réhabiliter des immeubles en centre-ville.

L'ingénierie sera simplifiée pour permettre d'orienter les moyens des établissements publics de l'Etat vers des interventions de cœurs de villes, mobilisant ainsi, l'ANAH, l'ANRU et les établissements publics fonciers.

... et des services

Le plan prévoit un accès prioritaire à la fibre dans les cœurs de villes, avec une généralisation à tous les habitants, au plus tard fin 2020. Cet avantage devra être mis à profit pour faciliter l'implantation d'activités, de commerces et de tous les nouveaux services qui nécessitaient une bonne connexion.

Le renforcement des équipements en WIFI publics devrait également permettre d'améliorer la connexion des résidents et visiteurs des cœurs de villes.

L'appel à projets « *Territoires d'innovation de grande ambition* » du PIA3, doté de 500 millions d'euros qui sera lancé au premier semestre 2018, jusqu'alors plutôt réservé aux métropoles, s'ouvrira aux villes moyennes, pour encourager les approches innovantes et en faire des vitrines de l'innovation au plan national et international.

Innovation et expérimentation

Un concours international « *Réinventer les cœurs de villes* » sera lancé à destination de promoteurs associés à des architectes, paysagistes et designers, sur des terrains ou immeubles à reconvertir.

Les démarches d'innovation « *Smart* » dans lesquelles la Caisse des Dépôts prévoit d'affecter 50 millions d'euros, sont étendues aux villes moyennes.

Le plan précise également, sans toutefois les développer, des mesures d'accompagnement du développement des nouveaux espaces urbains (tiers-lieux, espaces de coworking), et des solutions de mobilités innovantes en faveur des villes moyennes.

ATTRACTIVITÉ



Plan villes moyennes : ORT et revitalisation du commerce

L'opération de revitalisation des territoires

Le Plan « *Action cœur de ville* », en faveur des villes moyennes, préconise la définition d'un périmètre prioritaire d'intervention ciblé par, l'Opération de revitalisation de territoire (ORT) pour faciliter et accélérer la concrétisation des projets. Il s'agit d'un contrat intégrateur unique qui fait converger les dispositifs et les moyens mobilisables des signataires publics et privés.

Ce dispositif est inscrit dans le projet de loi « *Logement* » qui devrait être présenté en février prochain. A l'initiative de la commune, il définit le périmètre d'intervention sur la base d'un projet de territoire et traite de tous les enjeux de développement (habitat, commerce, mobilité, services...). Dans le cadre d'une ORT, le préfet mettra en place un guichet unique centralisant les demandes de financement. Ce qui devrait simplifier et accélérer le montage des dossiers et l'accès aux aides de l'Etat et de ses opérateurs.

Les préfets mobiliseront la Dotation de soutien à l'investissement local pour cofinancer des projets d'investissement.

Renforcer l'ingénierie

Le plan vise à donner aux collectivités les moyens de renforcer les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et la coordination des projets dans la durée.

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) consacra sur la durée quinquennale du plan, 25 millions d'euros au cofinancement exceptionnel de la direction de projet (50% du salaire du responsable projet). Une enveloppe de 50 millions d'euros de subventions, sera par ailleurs consacrée au cofinancement de dépense d'études, d'expertises et d'animation des opérations de revitalisation.

Les conventions « *Centres villes de demain* » mises en place par la Caisse des Dépôts depuis le printemps 2016, seront intégrées dans la contractualisation ORT. La CDC y mobilisera 50 millions d'euros de fonds propres sur cinq ans pour soutenir l'accès à l'ingénierie.

Le plan « *Action cœur de ville* » constituera un territoire d'intervention prioritaire de la future Agence nationale de cohésion des territoires.

Réguler le développement du commerce de périphérie

Dans le cadre des ORT, le volet commerce de centre-ville du plan, intégrera des actions sur le centre-ville afin de renforcer les complémentarités commerciales avec la périphérie. Les documents d'urbanisme évolueront et des mesures transitoires seront proposées à l'échelle intercommunale pour offrir des possibilités de suspension, au cas par cas, des projets d'implantation commerciale qui affaiblirait le projet visé par l'ORT.

Le fonds de soutien aux activités commerciales (Fisac) sera renforcé et donnera une priorité aux centres des villes moyennes et financera l'ingénierie nécessaire. Des postes de managers de commerce en centre-ville seront créés pour faciliter la mise en place de stratégies commerciales et assurer leur suivi. Un programme de qualification/formation des ces managers complètera le dispositif.

Les CCI accompagneront la transformation digitale des commerces de centre-ville en proposant des e-services (sites web, distribution, e-référencement, plateformes web dédiées..).

Le portail de la DGE « coeurdeville.gouv.fr » va quant à lui évoluer pour devenir la plateforme d'orientation des porteurs de projets de revitalisation des villes moyennes. Parallèlement, la DGE conduit une étude relative à la vacance commerciale et à la situation des commerces des villes moyennes.

Pour garantir la mise en place de sociétés foncières dédiées au commerce et à l'activité économique, la Caisse des Dépôts mobilisera 200 millions d'euros de fonds propres sur cinq ans.

FINANCES



Lois de finances : les ultimes changements apportés par le Gouvernement

Après l'échec sans surprise des commissions mixtes paritaires, les députés ont adopté dans la nuit de vendredi à samedi, en nouvelle lecture, le projet de loi de finances pour 2018, et le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) de 2018 à 2022. Après une nouvelle lecture au Sénat (pour la forme), ces deux textes seront définitivement adoptés par l'Assemblée nationale ce jeudi 21 décembre.

Dans les suites des annonces faites par le Premier ministre lors de la dernière Conférence nationale des territoires qui s'est tenue à Cahors, les députés ont en particulier suivi le Gouvernement qui a substantiellement amendé l'article 10 du projet de loi de programmation des finances publiques relatif à la trajectoire d'évolution de la dépense locale.

Contrat triennal

Le plafond des collectivités soumises à la contrainte d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement a ainsi été modifié. Seront finalement concernées par une limitation des dépenses de fonctionnement, les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) constatées dans le compte de gestion du budget principal - au titre de 2016 - sont supérieures à 60 millions d'euros.

Les contrats élaborés entre quelques 340 collectivités et le représentant de l'État seront conclus - au premier semestre 2018, pour trois ans, et détermineront sur le périmètre du budget principal, un objectif d'évolution des DRF, ainsi qu'un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Sur ce dernier point, l'article 24 du PLPFP qui prévoyait un renforcement de la règle d'or pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants est finalement retiré, mais réintroduit dans le mécanisme de contractualisation, ce qui induit que seuls seront concernés les régions, les départements, les métropoles, et les villes ou EPCI dont les DRF excèdent 60 millions d'euros.

L'objectif national d'évolution de ces DRF des collectivités reste inchangé et correspond à un taux de croissance annuel de +1,2%, appliqué à la base des DRF de 2017. Ce taux de croissance annuel constituera en outre un taux « pivot », autour duquel les préfets auront une faculté de modulation à la hausse ou à la baisse (de 0,15 point), afin de tenir compte des évolutions respectives de populations, du revenu moyen par habitant de la commune ou de l'EPCI, et de l'évolution des DRF entre 2014 et 2016.

Reprise financière

A compter de 2018, il sera constaté chaque année la différence entre le niveau des DRF exécuté par la collectivité et l'objectif annuel de dépenses fixé dans le contrat. En cas de différence, il sera appliqué un mécanisme de « reprise financière » dont le montant sera égal à 75% de l'écart constaté. Ce montant de reprise ne pourra excéder 3% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la collectivité.

Clause de revoyure

En conformité avec ce qui était demandé par *Villes de France*, une clause de revoyure est désormais prévue, puisque le Gouvernement dressera « un bilan de l'application des dispositions des articles 10 à 10-8, avant le débat d'orientation des finances publiques, du projet de loi de finances pour 2020 ».

D'ici le vote définitif de l'Assemblée nationale, l'opposition devrait, sans surprise, déférer ensuite devant le Conseil Constitutionnel ces deux textes, sur la base des atteintes portées à l'autonomie financière et à la libre administration des collectivités territoriales.

NUMÉRIQUE



Lancement de la nouvelle version du programme d'administration numérique territoriale

L'Etat et les associations d'élus, dont *Villes de France*, ont fait entrer le programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT) dans sa seconde phase avec de nouveaux objectifs pour 2018-2020. Cette feuille de route a été co-construite afin de bâtir des services publics numériques fluides et performants. Le programme DCANT est une mesure du volet transition écologique et numérique des territoires de la Conférence

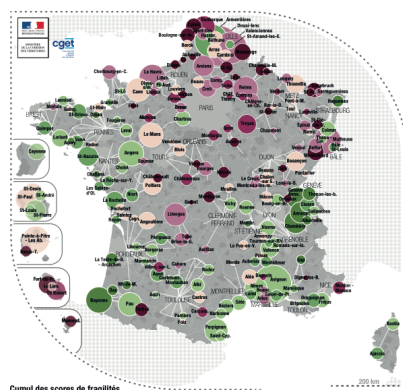
nationale des territoires du 17 juillet 2017 mise en place par le Gouvernement pour associer les collectivités territoriales en amont de toute décision les concernant.

Quatre priorités sont au cœur du programme pour 2018-2020 : construire un socle commun d'applications, de briques numériques, de référentiels et de cadres partagés pour accélérer la transformation numérique ; garantir une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales de la transformation numérique ; contribuer à une approche globale de la donnée au service des politiques d'intérêt général ; faciliter le passage à l'échelle de l'administration numérique. 35 premières actions sont à engager dès le 1er semestre 2018 : par exemple, la valorisation des actions de cyber sécurité dans l'offre de services de l'État auprès des collectivités territoriales. Ces actions ont vocation à être actualisées et enrichies tous les 6 mois, dans une logique d'agilité.

[Voir le programme](#)

[Voir le dossier de presse](#)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Villes moyennes : vulnérabilités, potentiels et configurations territoriales

Localtis a publié dans son édition datée du 19 décembre 2017, un article intitulé « Trente villes moyennes particulièrement fragiles », qui s'appuie sur une note du CGET qui légitime une action spécifique en faveur des villes moyennes, telle que le plan "Action cœur de ville", dont Ondes urbaines reprend des extraits. Selon cette note, une trentaine de villes moyennes sont "particulièrement fragiles".

Ce n'est sans doute pas un hasard si, le jour du lancement du plan "Action cœur de ville" destiné à revitaliser les centres des villes petites et moyennes, le Commissariat général à l'égalité des territoires a publié une note sur les 203 villes moyennes qui concentrent 23% de la population française. Le commissariat souligne le rôle très particulier de ces villes dans la cohésion du territoire.

"Maillons fondamentaux de l'armature urbaine française", elles assurent des fonctions de "centralité" et constituent un "trait d'union qui connectent les territoires entre eux". Mais elles connaissent aussi des facteurs de fragilité. Parmi eux, le CGET pointe les risques d'une "spécialisation industrielle et administrative" (beaucoup accueillent des industries positionnées sur des activités de faible valeur ajoutée), une population vieillissante (les retraités représentent plus du tiers de la population dans un tiers des villes moyennes), une plus faible proportion de cadres et de diplômés de l'enseignement supérieur. Le chômage y a augmenté plus vite qu'ailleurs (+2,8% entre 2008 et 2013, contre 2% en France), le taux de pauvreté y est plus élevé (17,8 % contre 14,5 % en 2013), de même que le nombre de jeunes non insérés (21% contre 14%).

En croisant ces différentes données, le CGET identifie ainsi 30 villes moyennes "particulièrement fragiles", avec une forte concentration dans la partie Nord et Est de la France : Boulogne-sur-Mer, Calais, Maubeuge, Dieppe, Abbeville, Charleville-Mézières, Sedan, Saint-Quentin, Laon, Saint-Dié-des-Vosges, Flers, Vernon, Saint-Dizier... On compte aussi dans le lot des villes du centre de l'hexagone, Montbéliard, Auxerre, Châtellerauld, Vierzon, Nevers, Montluçon, Guéret, Oyonnax, Tulle, Tarbes, Menton... En revanche, les villes moyennes de Bretagne, des façades atlantique et méditerranéenne et de la vallée du Rhône sont dans une situation globalement "favorable".

EUROPE



Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe »

Pour la dernière édition de cette année, la newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » revient sur :

L'EUROPE CETTE SEMAINE

- Brexit : quel impact sur les fonds régionaux européens ?

ZOOM SUR

- L'Union européenne accompagne les villes pour les investissements de demain

L'INTERVIEW

Point sur... le futur de l'Europe dans les territoires: Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de *Villes de France*

Enfin, un point sur les appels à projets et l'agenda européen. Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente *Villes de France*) ou proposer une initiative locale à valoriser, merci d'écrire à :

[\[email protected\]](#)

AGENDA

- **24 janvier 2018** - *Paris* - Conseil d'Administration de *Villes de France*, suivi de la cérémonie des voeux
- **7 et 8 février 2018** - *Paris* - Espace Champerret, Salon AP Connect (solution IT pour les administrations publiques), *Villes de France* partenaire
[Voir le site](#)
- **8 février 2018** - *Paris* - Journée d'étude Europe avec un groupe de travail commun *Villes de France-APVF* (réservé aux élus adhérents)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi